



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, jeudi 8 avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 31 mars 2021, se sont réunis dans la salle polyvalente rue Pierre Banry à Pont Sur Yonne, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN,

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny Sur Yonne), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy Les Nobles), Bonneau (La Chapelle Sur Oreuse), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont Sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P, Bardeau C (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemanoche), Laventuteux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Cochenec (Villeneuve La Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezonnet, Dauphin (Vinneuf)

Étaient présents (suppléant) : M. Khebizi (Compigny), Mme Guéret (Michery)

Étaient absents : M. Brochier (Champigny Sur Yonne), Mme Gesserand (Perceneige)

Pouvoirs : Mme Duval donne pouvoir à M. Chislard, Mme Desserey donne pouvoir à M. Dorte, M. Martin donne pouvoir à Mme Rangdet, Mme Sineau donne pouvoir à Mme Delalleau.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Madame Aubert a été élue secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

Présents	Pouvoirs	Votants
32	4	36

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES SÉANCES

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes rendus du Conseil Communautaire du 4 et 11 février 2021.

Rendu compte des décisions prises par le Président

Numéro	Date	Organisme	Objet
2021-02	03/03/2021	ARS	Centre de vaccination

1) ÉLECTIONS

2021.19 Désignation des représentants à la Commission de suivi de site

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité comme délégué pour représenter la Communauté de Communes Yonne Nord au sein de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Société « CHÈZE » située à la Chapelle sur Oreuse :

- Monsieur Pierrick BARDEAU (titulaire)
- Monsieur Patrick BABOUHOT (suppléant)

2) FINANCES

2021.20 Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (1 abstention) le compte de gestion 2020 du budget principal

2021.21 Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC).

2021.22 Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'Aérodrome.

2021.23 Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la Zone d'Activité d'Évry

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Zone d'Activité d'Évry.

2021.24 Approbation du compte administratif 2020 du Budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (2 abstentions) le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Yonne Nord conformément au tableau suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	9 469 884,98	791 459,26
Recettes	10 524 682,32	318 764,86
Report résultats 2019	296 997,37	2 168 118,05
Résultat de clôture 2020	1 351 794,71	1 695 423,65
RAR dépenses		427 596,00
RAR recettes		17 800,00
Résultats définitifs 2020	1 351 794,71	1 285 627,65

2021.25 Approbation du compte administratif 2020 du Budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Yonne Nord conformément au tableau suivant :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	7 229,79	0,00
Recettes	38 328,00	0,00
Résultat 2019	-121 840,17	4 054,56
Résultat de clôture 2020	-90 741,96	4 054,56

2021.26 Approbation du compte administratif 2020 du Budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif du Budget annexe de l'Aérodrome de la Communauté de Communes Yonne Nord conformément au tableau suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	23 114,43	0,00
Recettes	31 710,91	9 222,15
Résultat 2019	48 215,65	64 441,37
Résultat de clôture 2020	56 812,13	73 663,52

2021.27 Approbation du compte administratif 2020 du Budget annexe de la Zone d'Activités d'Évry
 Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif du Budget annexe de la Zone d'Activité d'Évry de la Communauté de Communes Yonne Nord conformément au tableau suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	992 681,68	1 416 421,68
Recettes	992 566,68	1 390 276,68
Résultat 2019	-2 534,64	-40 276,68
Résultat de clôture 2020	-2 649,64	-66 421,68

2021.28 Affectation du résultat 2020 du budget principal

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et propose d'affecter le résultat comme suit :

1 351 794,71 € (art 002 - excédent reporté)

L'excédent d'investissement de **1 695 423,65 €** fait l'objet d'un report automatique à l'article 001 – solde d'exécution (excédent) d'investissement reporté.

2021.29 Affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :

▪ **- 90 741,96 € (art 002 - résultat reporté en dépenses)**

L'excédent d'investissement de **4 054,56 €** fait l'objet d'un report automatique.

2021.30 Affectation du résultat 2020 du budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat du Budget annexe de l'Aérodrome de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :

▪ **56 812,13 € (art 002 - résultat reporté)**

L'excédent d'investissement de **73 663,52 €** fait l'objet d'un report automatique.

2021.31 Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la Zone d'Activités d'Évry

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat du Budget annexe de la Zone d'Activités d'Évry de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :

2 649,64 € (art 002 - résultat reporté en dépenses)

Le déficit d'investissement de **66 421,68 €** fait l'objet d'un report automatique.

2021.32. Budget Primitif 2021 du Budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (8 abstentions) le budget primitif du budget principal de la CCYN pour l'exercice 2021 par un vote au niveau du chapitre arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement	10 420 000 €
Section d'investissement	2 378 115 €

2021.33 Budget Primitif 2021 du Budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (1 abstention) le budget primitif du budget annexe du SPANC de la CCYN pour l'exercice 2021 par un vote au niveau du chapitre arrêté à la somme de :

	section d'exploitation	section d'investissement
Dépenses dont reprise du déficit 2020 d 90 742,64 €	103 000,00	0,00
Recettes	5 170,00	4 054,56

Le budget primitif du budget annexe du SPANC est présenté avec un déficit de la section d'exploitation de 51 830 € et un excédent de 4 054,56 € pour la section d'investissement

2021.34 Budget Primitif 2021 du Budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de l'Aérodrome de la CCYN pour l'exercice 2021 par un vote au niveau du chapitre arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement	115 400 €
Section d'investissement (recettes)	82 965 €

2021.35 Budget Primitif 2021 du Budget annexe de la zone d'activité d'Évry

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de la ZA d'Évry de la CCYN pour l'exercice 2021 par un vote au niveau du chapitre arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement	980 410 €
Section d'investissement	1 039 953,36 €

2021.36 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité (1 abstention) les taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

	Bases prévisionnelle 2021	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière (bâti)	21 587 000	5,44 %	1 174 333
Taxe Foncière (non bâti)	1 551 000	11,06 %	171 541
Sous total			1 345 874
CFE	4 052 000	23,25 %	942 186
TOTAL			2 288 060

2021.37 Vote des taux de TEOM pour 2021

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité (2 abstentions) les taux de TEOM 2021 comme suit

- 12,24 % pour la zone 01 (collecte en 0,5) (12,01 % en 2020)
- 12,89 % pour la zone 02 (collecte en 1) (12,71 % en 2020)

2021.38 GEMAPI – Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

La taxe GEMAPI a été mise en place par délibération n°2018-019 du conseil communautaire du 12 février 2018. Le produit levé en 2018 et 2019 était de 104 322 € annuel. En 2021, il était de 50 000 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas lever pour l'année 2021 de produit au titre de la GEMAPI.

2021.39 Amortissement des immobilisations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),

- décide de ne pas amortir les dépenses rattachées à un bien public affecté directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif et de modifier les amortissements en conséquence,
- décide que les catégories d'immobilisations concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-dessous :

Nature des /compte amortissement	désignation	Durée d'amortissement
202 / 2802	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031 / 28031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
2042/28042	Subvention d'équipement aux personnes privées	5 ans
205/2805	Concessions, brevets, licences	2 ans
2128/28128	Autres agencements et aménagements	15 ans
2135/28135	Installations générales	15 ans
2138/28138	Autres constructions	50 ans
211561/281561	Matériel roulant	6 ans
2182/28182	Matériel de transport	6 ans
2183/28183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184/28184	Mobilier	5 ans
2188/28188	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

- **DÉCIDE** de ne pas poursuivre l'amortissement jusqu'à leur terme des biens cédés, affectés, mis à disposition, mis à la réforme ou détruits,
- **RAJOUTE** que
 - La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises),
 - Les subventions et fonds d'investissements reçus servant à financer un équipement productif de revenus seront amortis,
 - Les amortissements sont linéaires, le 1^{er} amortissement démarrant au 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation,
 - En application de l'article R.2321-1 du CGCT, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à 500 Euros.

2021.40 Admission en non valeur

Le Conseil Communautaire admet à la majorité (5 contre) en non-valeur des créances déclarées irrécouvrables pour la somme de 460.87€.

2021.41 Autorisation de cession de biens mobiliers

Les biens identifiés dans l'inventaire, seront sortis de l'inventaire de la CCYN

Compte	N° d'inventaire	Nature de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable
21534	28100-M37	Bungalow pour atelier	3 000	0
2188	28100-M48	Benne Tanker 30 m ³	3 390	0
2188	28100-M15	bennes	7 831	0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la vente des six bennes et des trois algécos pour la somme de 7 560 € TTC et à procéder à la cession desdites bennes et algécos, qui seront sortis ultérieurement de l'inventaire.

2021.42 Subvention du budget principal annexe ZA Évry

Le budget de la ZA d'Évry comprend uniquement une comptabilité de stock. Aucune recette n'est disponible pour couvrir le déficit.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 73 531,68 € du budget principal au budget annexe ZA Évry afin de couvrir le déficit structurel et les intérêts de la dette de l'année 2021.

3) RESSOURCES HUMAINES

2021.43 Création d'un poste de rédacteur

Suite au départ de la personne en charge du poste de responsable d'urbanisme et développement économique. Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

2021.44 Détermination des taux promus/promouvables

Conformément à l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1abstention) de fixer à 100% les ratios d'avancement de grade pour tous les grades d'avancement de la collectivité

4) SERVICES À LA POPULATION

2021.45 Mise en place d'un forfait annuel pour le temps méridien

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité (3 abstentions) la mise en place d'un forfait annuel de tarification du temps méridien à compter de l'année scolaire 2020/2021 en remplacement des 0,21 € facturés par jour scolaire,

Le forfait est fixé comme suit :

Nombre de jours de présence	Montant du forfait QF < 680	Montant du forfait QF > 680
De 125 jours à 140	30 €	35 €
De 100 jours à 124	25 €	28 €
De 77 à 99 jours	20 €	23 €
Moins de 76 jours	15 €	18 €

2021.46 Règlement intérieur Enfance

Lors d'une réunion de travail avec les partenaires de la CAF, une demande a été faite pour modifier des éléments du règlement intérieur. Il convient de modifier le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

2021.47 Convention de mise à disposition agent de Villeneuve la Guyard service restauration (temps extrascolaires et mercredi)

Depuis le 1^{er} octobre, les services de restauration scolaire de la Commune de Villeneuve la Guyard sont mis à disposition de la Communauté de Communes Yonne Nord lors de l'accueil extrascolaire et mercredi. Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition de

personnel du service de restauration de la commune de Villeneuve la Guyard à la CCYN pour l'exercice des compétences extrascolaires et mercredi.

INFORMATIONS DIVERSES

Des nouvelles dates pour le centre de vaccination éphémère de la Communauté des Communes Yonne Nord vont être disponibles : le samedi 8 mai et le dimanche 9 mai pour la première injection et le samedi 5 juin et le dimanche 6 juin pour la deuxième injection.

La Communauté des Communes fait appel à des bénévoles dans les élus communautaires pour tenir les permanences lors de l'ouverture de ces jours. Le vaccin restera le Pfizer.

La séance est levée à **20 h 15**

Fait à Pont sur Yonne le 13 avril 2021 pour affichage
Le Président
Thierry SPAHN



Le procès-verbal complet de la séance peut être obtenu sur demande auprès de votre Mairie ou du Secrétariat de la Communauté de Communes Yonne Nord